

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 MAI 2024

Délibération n°2024.05.82
Approbation du contrat de ville 2024-2030

LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

Secrétaire de Séance : Maud FOURRIER

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **60**
Nombre de pouvoirs: **11**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, François ELIE à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Corinne MEYER,

Suppléant(e.s):

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.82**

Rapporteur : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants
Ambition : citoyenneté, facteur de cohésion sociale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduction des inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.
ODD 17 : Partenariats - Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de la ville et avec les institutions.

Vu la circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le comité interministériel des Villes du 27 octobre 2023 ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la ville ;

Vu l'instruction du secrétariat d'Etat de la citoyenneté et de la Ville du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagement 2030 ;

La politique de la ville se définit et se met en œuvre de manière contractuelle entre l'Etat et les collectivités. Elle vise des quartiers relativement loin des balises sociales, économiques, culturelles que l'on observe sur le reste de l'agglomération. L'enjeu de la politique de la ville est donc la cohésion sociale et territoriale. Elle se conçoit dans une combinaison avec toutes les autres politiques dites « de droit commun » auquel le contrat de ville vient donner un cadre stratégique et des moyens complémentaires. A ce titre, le contrat associe les autres collectivités Région et Département et les institutions selon leurs compétences.

Le fondement des contrats de ville est la définition de la géographie prioritaire. Le décret du 28 décembre 2023 a validé pour GrandAngoulême le maintien de 5 quartiers prioritaires avec pour 4 d'entre eux des extensions justifiées par la précarité des habitants qui y résident ou par des équipements accueillant des habitants de ces quartiers et pouvant relever d'un dispositif de la politique de la ville. C'est le cas principalement d'établissements scolaires et d'enseignement au regard des cités éducatives.

Les 5 quartiers prioritaires pour le contrat de ville 2024-2030 de GrandAngoulême sont sur les communes suivantes :

- Angoulême : Basseau-Grande Garenne, Bel Air Grand Font, Ma Campagne.
- La Couronne : L'Etang des Moines

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

- Soyaux : Le Champ de Manœuvre.

Le contrat de ville de GrandAngoulême a été élaboré en concertation étroite entre les 3 communes, la communauté d'agglomération et l'État pour définir les objectifs répondant aux besoins des quartiers dans le cadre des politiques locales menées. Pour GrandAngoulême, les feuilles de route issues du projet d'agglomération vers 2030 ont ainsi été déclinées dans le contrat.

Des sondages auprès des habitants sur leur vécu quotidien dans leur quartier ont été conduits entre juin et septembre 2023. Un Carrefour des Quartiers en décembre 2023 a été consacré à un diagnostic et des préconisations de la part des professionnels des 5 quartiers.

A l'issue de cette démarche collégiale, 3 enjeux transversaux ont été définis pour lignes directrices du contrat :

- ✘ La citoyenneté et la participation
- ✘ La transition écologique
- ✘ L'égalité entre les genres

Par ailleurs, conformément à la circulaire nationale, le contrat de ville 2024-2030 décline des priorités à l'échelle de chacun des quartiers :

Bel Air Grand Font :

- Cadre de vie, vivre ensemble et gestion urbaine et sociale de proximité / effet levier ORU ;
- Inclusion sociale, avec une attention particulière aux seniors et aux familles monoparentales ;
- Emploi, insertion, formation.

Basseau Grande Garenne :

- Emploi, insertion, formation avec une attention particulière aux 16-25 ans ;
- Inclusion sociale, vivre ensemble ;
- Santé, santé mentale et santé environnementale.

Ma Campagne :

- Inclusion sociale, avec une attention particulière aux nouveaux arrivants et aux personnes âgées ;
- Santé, santé mentale et santé environnementale ;
- Emploi, insertion, formation.

Champ de Manœuvre :

- Emploi, insertion et formation ;
- Prévention et santé mentale ;
- Le vivre ensemble et la mobilisation des habitants.

L'Etang des Moines :

- Santé, santé environnementale et santé mentale ;
- Éducation, parentalité et égalité des chances ;
- Tranquillité publique, prévention et vivre ensemble ;
- Inclusion sociale, culture, loisirs et sports.

La gouvernance du contrat de ville, centrée sur un comité de pilotage qui réunira les signataires, a été consolidée par une cellule de pilotage en charge d'une coordination plus étroite de l'action publique en faveur des 5 quartiers et de l'évaluation des objectifs du contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de ville 2024-2030.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer le contrat de ville 2024-2030.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024



Contrat de ville GrandAngoulême 2024-2030



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
GrandAngoulême
016 20007 1827 20240502-2024_0502
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024



Illustrations couverture et vignettes intérieures : Cécile Vallade – 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Sommaire

ÉDITO.....	4
L'élaboration du nouveau contrat de ville	6
La géographie prioritaire	7
Une gouvernance renouvelée	8
Les enjeux transversaux	10
La citoyenneté et la participation	10
La transition écologique	11
L'égalité entre les genres	16
Les objectifs sur les 5 quartiers prioritaires	18
L'Étang des Moines	21
Bel Air Grand Font	24
Basseau-Grande Garenne	27
Ma Campagne	30
Le Champ de Manœuvre	33
Annexes :	
Les engagements des partenaires.....	35
Les cartes de la géographie prioritaire.....	37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024



Edito



GrandAngoulême a adopté en 2021 son Projet d'agglomération intitulé « GrandAngoulême vers 2030 ». Ce document, qui fixe le cap pour l'avenir comporte trois piliers majeurs, articulés autour du développement économique, de la transition écologique et énergétique, et de la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce cadre notamment et plus spécifiquement sur le dernier volet, les actions menées auprès des quartiers prioritaires représentent un véritable enjeu, particulièrement prégnant pour les 13000 habitants des 5 quartiers concernés à Angoulême, La Couronne et Soyaux. Bien sûr, un travail déjà conséquent avait déjà été engagé à destination des habitants de ces quartiers, en particulier grâce au Contrat de Ville 2015-2022, véritable démarche intégrée visant à favoriser la bonne articulation entre les projets de renouvellement urbain et le volet social de la politique de la Ville.

Aujourd'hui, fort des actions préalablement engagées et de notre projet de territoire dont les objectifs rejoignent ceux du Contrat de Ville, GrandAngoulême engage la poursuite de ce dernier sur la période 2024-2030. Plusieurs priorités ont été ciblées.

D'abord, la recherche de l'égalité de genre, objectif transversal aux politiques de l'agglomération et sujet particulièrement sensible dans nos quartiers prioritaires.

Puis, il nous a paru fondamental de conforter l'écoute des habitants. C'est tout le sens de la création de Tables citoyennes dans ce nouveau Contrat, qui permettront, je l'appelle de mes vœux, de proposer des solutions concrètes aux besoins exprimés, dans une proximité toujours fine et immédiate entre les habitants, les associations, les élus et l'ensemble des partenaires.

Fruit d'une riche et étroite collaboration entre les élus et les techniciens de l'Agglomération et des trois communes pré-citées qui accueillent les quartiers prioritaires, le contrat de ville s'est fixé des objectifs ambitieux et pragmatiques. Comme nous avons pu l'expérimenter lors du précédent Contrat, la mobilisation de chaque partenaire est souvent le gage d'un pilotage territorial coordonné et efficace. Aussi, nous restons collectivement vigilants à son bon déroulement. Le co-pilotage avec la Préfecture est en ce sens essentiel.

Pour conclure, je voudrais remercier avec Anne-Laure WILLAUMEZ, vice-présidente en charge de la politique de la ville et de la cohésion sociale à GrandAngoulême, tous les partenaires de ce dispositif pour leur engagement, leur implication et leur volonté de faire bouger les lignes pour nos quartiers concernés par ce dispositif.

Les années à venir seront essentielles pour y renforcer l'action publique ; ce nouveau de Contrat de Ville est fondamental pour y parvenir. Avec l'Etat, co-pilote de ce contrat, et les élus des communes, GrandAngoulême sera au rendez-vous des attentes et des besoins identifiés.

Xavier BONNEFONT
Président de GrandAngoulême

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

L'élaboration du nouveau contrat de ville

Cinq grandes étapes ont été mises en œuvre pour élaborer le futur contrat de ville de GrandAngoulême :

- Eté 2023 : recueil de la parole des habitants sur les 5 quartiers par les référents politique de la ville et adultes-relais des 3 communes, les médiateurs et responsables d'OMEGA, les animateurs des centres sociaux, les responsables des Maisons Départementales des Solidarités, les agents des Espaces France Services et le délégué de la préfète. Les échanges portaient d'une question simple: « Vous sentez-vous bien dans votre quartier ? ». Les concertations ont permis d'identifier les principaux sujets d'attention des habitants ;
- 9 novembre 2023 : comité de pilotage pour acter le lancement du processus d'élaboration partenariale. Validation des grandes orientations du contrat et le schéma de la gouvernance renouvelée.
- 19 décembre 2023 : Carrefour des Quartiers avec l'ensemble des acteurs de proximité dans les 5 quartiers prioritaires pour enrichir les objectifs spécifiques à chaque quartier.



- 15 février 2024 : présentation du schéma d'élaboration du contrat de ville aux partenaires-signataires
- 4 avril 2024 : présentation du projet de contrat aux partenaires et recueil des engagements.
- Mai 2024 : signature du contrat de ville 2024-2030.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

La géographie prioritaire

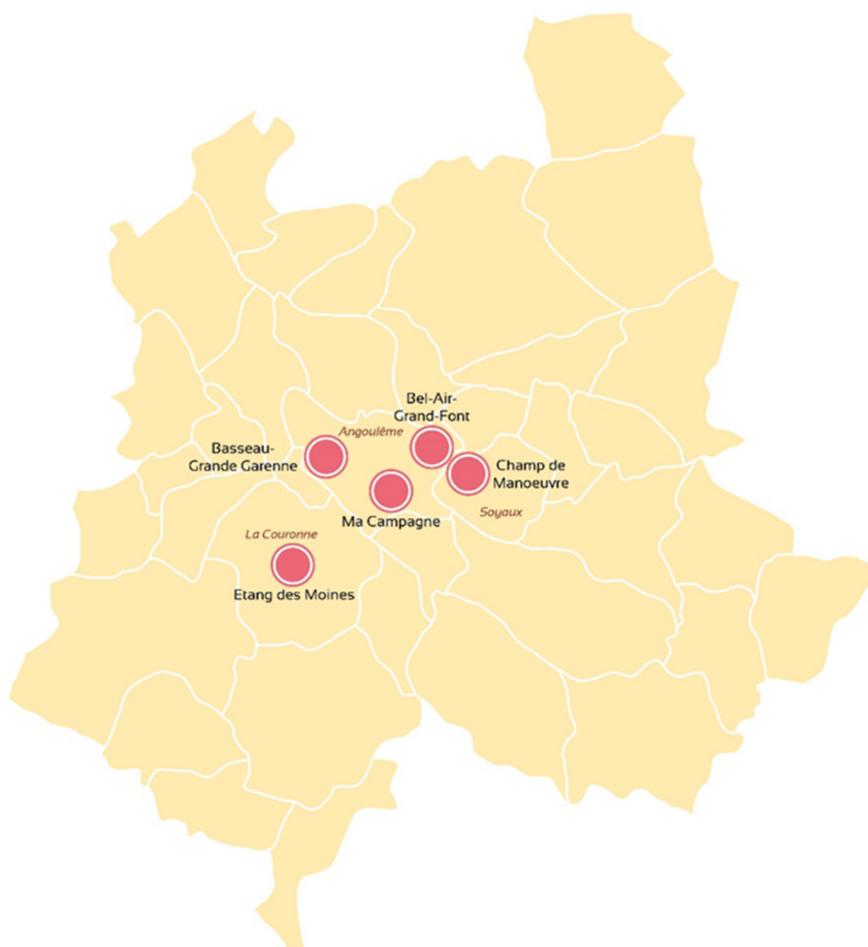
Cette nouvelle géographie prioritaire a été officialisée par décret du 28 décembre 2023.

5 quartiers prioritaires de la ville (QPV) répartis au sein de trois communes (Angoulême, Soyaux et La Couronne), qui abritent environ 13 500 habitants :

- A Angoulême : Basseau-Grande Garenne (3 400 habitants) ; Bel Air-Grand Font (2 900 habitants) ; Ma Campagne (1 900 habitants) ;
- A Soyaux : Champ de Manœuvre (3 900 habitants) ;
- A La Couronne : L'Étang des Moines (1 400 habitants).

L'actualisation des périmètres en 2023 a validé des agrandissements significatifs sur les quartiers de Bel Air Grand Font, Basseau-Grande Garenne et L'Étang des Moines, marginaux sur le quartier du Champ de Manœuvre et le maintien du périmètre de 2015 pour le quartier de Ma Campagne.

Quartiers Prioritaires de la Politique de Ville



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Une gouvernance renouvelée

Renforcer la dimension stratégique du pilotage du contrat de ville.

La gouvernance du contrat de ville reposera sur :

- un comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par an.
- La conférence des financeurs examinera les programmations annuelles afin de partager les avis sur les projets et proposer des révisions.

Les porteurs de projets pourront être auditionnés, individuellement ou collectivement, avant la conférence des financeurs.

- Une cellule de pilotage autour des objectifs du contrat de ville et qui pourra se réunir dans un format restreint ou élargi.

Composition : services de l'État, communautaires et communaux en charge de la politique de la ville, référents des plans et schémas départementaux de droit commun, représentants des signataires du contrat de ville et d'élus. Les membres de la cellule de pilotage devront être, autant que faire se peut, en capacité de faire un suivi et une coordination au sein de leurs structures sur les actions, dispositifs et programmes qui seraient abordés à l'échelle des quartiers.

Rôle : assurer la mobilisation du droit commun au service des enjeux du contrat, conduire l'évaluation et rendre compte au comité de pilotage. Elle supervisera les différents dispositifs et programmes rattachés à la politique de la ville (ORU, Cites éducatives, Ateliers santé ville, Cité de l'emploi...) ; elle pourra décider la mise en place de groupes de travail spécifiques.

La cellule de pilotage restreinte :

Mise en place dans le cadre des travaux d'élaboration du contrat de ville, cette instance se compose essentiellement de représentants des collectivités ayant un ou plusieurs QPV sur leur territoire (GrandAngoulême, Angoulême, Soyaux et La Couronne) et des services de l'État les plus concernés (préfecture, DDETS-PP, DSDEN, DDT).

Co-pilotée par la préfecture (un membre du corps préfectoral) et GrandAngoulême (la vice-présidente ou son(a) représentant(e) élu(e), elle est animée par la communauté d'agglomération.

Son rôle est d'assurer la coordination entre les différents dispositifs (de droit commun et spécifiques) et avec les programmes rattachés à la politique de la ville (ORU, ASV). A ce titre, elle est chargée de préparer et mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage, de leur suivi, de lui rendre compte, et des modalités d'évaluation du contrat de ville.

La cellule confère ainsi aux pilotes du contrat de ville une souplesse et une réactivité dans leurs prises de décision, notamment dans les cas d'urgence et exceptionnels. Elle leur permet de décider rapidement de la détermination et la mise en œuvre d'une action pour répondre à un besoin identifié, de réagir de manière coordonnée à une situation de fait, un événement imprévu, ...

Elle est également garante de la vision générale validée par les pilotes et de la cohérence du programme d'actions annuellement retenu.

Enfin, elle détermine et met en place des indicateurs permettant d'appréhender l'efficacité du dispositif, un observatoire général et une stratégie de communication adaptée.

La cellule de pilotage élargie :

En fonction de l'ordre du jour et/ou de l'actualité à traiter, la cellule de pilotage peut se réunir de manière élargie : des représentants de services de l'État, des signataires du contrat de ville ou de partenaires publics ou privés peuvent être sollicités pour participer.

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Par ailleurs, en fonction des besoins, des circonstances et des sujets, des réunions spécifiques pourront également être organisées avec les services et partenaires concernés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Les enjeux transversaux

LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION

A l'instar de nombreux autres quartiers sur l'ensemble du territoire national, force est de constater aujourd'hui le ralentissement de la participation citoyenne, dans **ses** formes habituellement reconnues (engagement associatif, militantisme, élections, bénévolat, ...).

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation :

- un sentiment de saturation des habitants volontaires sollicités de toutes parts pour participer à des instances représentatives¹ ;
- L'éloignement croissant avec les représentants des institutions qui produit un sentiment de méfiance ;
- Le temps de l'action institutionnelle qui ne répond pas bien à des attentes plus immédiates des habitants.

Cependant, des formes d'engagement spontanées, temporaires voire éphémères, pas toujours revendiquées, apparaissent. Dans les quartiers, ces nouvelles formes d'engagement envers autrui, pour le bien commun ont été identifiées clairement lors de la crise Covid. Il en existe probablement d'autres, inaperçues.

Ce constat d'ensemble rend nécessaire la détermination d'une nouvelle stratégie d'approche de la part des partenaires du contrat de ville.

Une expérimentation de « Tables Citoyennes » sera lancée dès 2024: il s'agit d'un rendez-vous convivial entre les élus municipaux, les acteurs institutionnels et de proximité et les habitants - avec une attention particulière aux nouveaux arrivants - pour écouter, informer, échanger et initier des actions, sur des thématiques précises répondant à leurs besoins et à l'actualité. Par exemple : le tri des déchets alimentaires, les dispositifs vers l'emploi, les travaux dans le quartier, les services de mobilités...

Ce temps d'échange s'inscrira en complémentarité des instances et des modalités de concertation existantes, tels que les conseils citoyens, les réunions publiques, les conseils de quartiers...

La généralisation de la gestion urbaine et sociale de proximité.

Le cadre de vie et sa gestion quotidienne mobilisent tout un écosystème d'acteurs aux compétences diverses et au premier rang, les habitants et les bailleurs sociaux. La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un dispositif partenarial permettant de répondre collectivement aux différentes attentes des habitants et des acteurs locaux en ces multiples domaines. Compte-tenu de l'ampleur de son champ d'action et des enjeux encourus, des responsabilités croisées entre les collectivités concernées, les bailleurs sociaux, et les acteurs de proximité, du rôle déterminant des habitants acteurs à part entière, la GUSP implique des collaborations étroites et organisées entre tous. Mettre en place cette organisation coordonnée constitue un des objectifs du contrat de ville.

Les bailleurs sociaux, propriétaires des immeubles et parfois d'espaces extérieurs, détiennent un rôle majeur dans la gestion du cadre de vie de leurs locataires. Ils déploient en ce sens des moyens techniques et humains d'entretien et de services, pour partie financés dans les quartiers prioritaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

¹ Voir [Le Carrefour des Quartiers](#), « La mobilisation des habitant.e.s aujourd'hui et demain : une exploration de ce qui motive ! », Octobre 2020.

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

par l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En retour, les résidents ont des obligations de respect des biens et de leur voisinage.

Une première étape de l'organisation locale de la GUSP est déjà engagée autour de l'utilisation de ces dotations financières en vue d'une meilleure coordination des actions et des moyens ; elle se concrétisera par l'élaboration d'un protocole entre l'État et les différents intervenants. Ce document partenarial concerté constituera une annexe au contrat de ville.

En outre, en décembre 2023, un Carrefour des Quartiers spécifiquement axé sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité a réuni tous les acteurs locaux concernés pour intensifier le travail de coordination nécessaire. Les objectifs identifiés pour les 5 quartiers prioritaires confortent l'enjeu de la transition écologique du contrat de ville :

- Améliorer la propreté générale des espaces publics
- Sensibiliser régulièrement aux bonnes pratiques de tri et de dépôts de déchets de toutes sortes.
- Mener des actions de sensibilisation à leur environnement immédiat, à la connaissance de la biodiversité au sein de leur quartier et à sa préservation, en lien avec les démarches de transition écologique sur le territoire de l'agglomération.
- Associer les habitants aux actions relevant de la GUSP et aux transformations des quartiers.
- Disposer d'instances et d'outils de concertation entre les acteurs en charge de la gestion quotidienne des espaces de vie des habitants pour une meilleure coordination des actions et des moyens.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

21 % des habitants de GrandAngoulême sont concernés par la précarité énergétique (*19 % en France*)

Une augmentation de **25 %** de journées chaudes en France depuis 1959

1- Améliorer le cadre de vie pour mieux vivre ensemble.

1-1 La réhabilitation des logements.

Des demandes fortes et précises sont exprimées par les habitants sur ces champs d'action. Elles correspondent aux enjeux déterminants, avec la sécurité, sur l'image de leur quartier de résidence. Elles sont également corrélées à la qualité du vivre ensemble au quotidien.

A partir de 2024, de nombreux logements au sein des QPV seront réhabilités pour améliorer leur confort thermique et / ou leur confort quotidien.

- Dans le quartier de Bel Air Grand Font : près de 600 logements locatifs sociaux dont l'intégralité de ceux concernés par l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) bénéficieront de travaux de réhabilitations portés par Logélia, l'OPH de l'Angoumois et Noalis. (espaces communs, salle de bain, cuisine, pièce de vie, électricité, chauffage, réfection sols, peinture, ravalement de façade...). Certains bailleurs étudient en outre la possibilité de réaliser des travaux afin d'atteindre le label « BBC réno » en étiquette B.
- AL'Etang des Moines : l'ORU a déjà permis de réhabiliter les 110 logements des trois bâtiments construits entre 1979 et 1984. Les prochaines étapes porteront sur le traitement des abords extérieurs de ces immeubles en lien avec les opérations d'espaces publics et de cheminements portés par la commune de la Couronne.

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

- Au sein du quartier du Champ de Manœuvre : Noalis a engagé des études de réhabilitation d'envergure dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine et de la stratégie de décarbonation associée. L'ambition est de mettre en œuvre un programme de rénovation complet pour renforcer l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments (biomatériaux, énergie renouvelable, économie circulaire, etc.) et améliorer le bien-être des résidents (confort d'été et d'hiver, usages améliorés, qualité de l'eau et de l'air, etc.). Dans les 10 prochaines années, le bailleur projette la réhabilitation de 800 logements répartis dans 15 résidences.

Le GIP Charente Solidarité, dans ses missions d'accès, de maintien et d'accompagnement dans le logement, contribuera à stabiliser et améliorer les situations des ménages fragiles et à faciliter les transitions à intervenir dans l'habitat.

1-2 La création d'îlots de fraîcheur.

Par ailleurs, au regard de la hausse constatée des températures (notamment pendant l'été), une attention est portée sur les îlots de chaleur urbains. Les quartiers prioritaires, en raison de leur densité de population et de leur mode d'habitat collectif, sont susceptibles d'être plus exposés aux risques liés aux fortes chaleurs. Néanmoins, le couvert végétal et le ratio bâti/non bâti sont très différents dans les 5 quartiers. Un diagnostic précis des zones chaudes et des zones fraîches sera donc établi au sein de chacun des 5 quartiers.

La possibilité pour chaque habitant d'avoir accès à un îlot de fraîcheur pendant les périodes de fortes chaleurs durables est un déterminant pour sa santé. Les populations fragiles, jeunes enfants, personnes âgées sont particulièrement concernées par cet enjeu. Les opérations de renouvellement urbain ont engagé la réflexion sur les liens entre urbanisme et santé : des études d'impact en santé ont ainsi été menées sur l'aménagement de l'Espace St Jean à La Couronne et sur l'ensemble scolaire de Bel Air Grand Font. Des démarches similaires pourraient être engagées sur les autres quartiers.

A Bel Air – Grand Font, la programmation s'oriente sur les enjeux de renaturation, de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de déplacements doux.

1-3 La gestion des déchets.

La qualité du cadre de vie est aussi liée à la propreté privée et publique. La gestion des déchets est en effet à la fois un enjeu individuel et collectif. Chacun(e) doit adopter les bonnes pratiques du tri de ses déchets ménagers et le respect du quartier doit être l'affaire de tous. Les dépôts sauvages, l'abandon d'encombrants sur les espaces publics, les déchets jetés aux pieds des immeubles sont des défis collectifs qu'il convient de relever ensemble.

Les pratiques du tri sélectif des ordures ménagères se diversifient avec le lancement dès cette année du tri des déchets alimentaires sur les quartiers. Une démarche spécifique de sensibilisation sera menée en 2024 en direction des ménages et des enfants. Il s'agira de développer une approche globale, de la production au recyclage des déchets alimentaires pour donner du sens aux nouveaux gestes attendus et développer des pratiques de compostage.

1-4 Le développement des éco-gestes.

En complément, la sensibilisation aux éco-gestes en matière de consommation d'énergies et d'eau, la connaissance de la biodiversité présente (mais souvent ignorée) en milieu urbain et sa préservation, constituent des champs d'actions auprès des habitants et des enfants qu'il conviendra d'accompagner dans un cadre d'éducation scientifique et environnementale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

2- Encourager l'accès à une alimentation saine et équilibrée



L'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous et toutes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est à la croisée d'enjeux économiques, sociaux, culturels et citoyens. Ces quatre formes de l'accessibilité à l'alimentaire ont guidé la réflexion tout au long de la Fabrique Prospective conduite en 2022 à l'initiative de l'ANCT sur le quartier Basseau - Grande Garenne ; elles ont permis de proposer un plan d'actions.

Le contrat de ville sera le cadre approprié de la déclinaison opérationnelle de ce plan et des possibilités de diffusion sur les autres quartiers prioritaires, sur la base des axes définis :

- Piloter, coordonner la démarche et assurer la mobilisation des acteurs territoriaux.
- Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation des familles vers une alimentation saine et durable.
- Développer des solutions d'approvisionnement alimentaire de qualité, accessibles à tous et équitables.
- Travailler sur le modèle économique d'une épicerie sociale et solidaire.

En 2024, ce plan sera accompagné par une expérimentation de GrandAngoulême du type « Ordonnance Verte » : distribution de paniers bio à des femmes enceintes résidant sur les QPV dans un objectif de sensibilisation à la santé environnementale (exposition aux perturbateurs, nutrition, santé des 1000 premiers jours...°

Les communes sont également actives sur cet enjeu en développant des politiques autour de l'alimentation, de la santé et du respect des enjeux environnementaux notamment dans la restauration scolaire.

A la Couronne, la restauration scolaire propose des repas avec 80 % de produits bio et 40% de produits locaux ainsi que 2 repas végétariens par semaine. La commune mène ainsi un travail quotidien de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2019, avec le soutien de l'État, elle applique une tarification sociale du restaurant scolaire à 1€ pour les plus bas revenus.

A Angoulême, territoire bio engagé depuis 2022, la restauration scolaire utilise plus de 50% de produits bio ou sous signe de qualité (AOC, label rouge). En privilégiant dès que possible les producteurs locaux, la commune contribue à dynamiser l'économie du territoire tout en réduisant son empreinte carbone. Elle adopte des pratiques de gestion responsable des ressources afin de limiter le gaspillage et dans les quartiers prioritaires l'Atelier Santé Ville mène régulièrement des actions d'éducation à l'alimentation.

A Soyaux : plusieurs actions liées à l'alimentation sont menées en direction des scolaires et des seniors :

- Paniers bio dans les écoles et mises en place des petits déjeuners pédagogiques dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

- - Accompagnement au sein de la résidence autonomie du Foyer Soleil par une diététicienne pour élaborer des repas à destination des seniors, avec des ateliers destinés aux résidents autour d'une alimentation saine avec un focus sur l'importance de l'hydratation.

Pour les enfants scolarisés, les Petits Déjeuners à l'école sont aussi un temps d'apprentissage sur la nutrition.

3- Développer les capacités de mobilité des habitants des quartiers en favorisant les modes de déplacement doux

Connaître les mobilités dans les quartiers prioritaires pour mieux répondre à des besoins spécifiques :

GrandAngoulême a mené une enquête sur les déplacements des ménages du territoire. Les analyses en cours seront ciblées sur les secteurs d'enquêtes contenant un QPV. Elles seront complétées par quelques indicateurs de suivi plus réguliers (nombre de montées aux arrêts Möbius, comptages multimodaux, ...) et des études plus spatialisées et qualitatives, en lien avec les acteurs de terrain.

Cette connaissance partagée permettra des actions d'accompagnement aux mobilités auprès des différents publics résidant dans les quartiers prioritaires et le développement de nouvelles pratiques de mobilité.

Les premières données recueillies permettent d'établir la situation suivante:

Taux de motorisation : plus faible sur les secteurs comprenant un QPV

GrandAngoulême : 1,31 véhicule par ménages

- Soyaux : **1.1** véhicule par ménages
- La Couronne : **1.2** véhicule par ménages
- Angoulême nord-est (inclus Bel Air Grand Font) : **0.88**
- Angoulême sud (inclus le QPV Ma Campagne) et ouest (inclus Basseau-Grande Garenne): **0.97**

Part de ménages sans vélos : le vélo largement moins possédé par les ménages des secteurs avec un QPV

GrandAngoulême : 50,8 % des ménages n'ont pas de vélo

- Soyaux : **62 %** des ménages
- La Couronne : **61 %** des ménages
- Angoulême nord-est (inclus Bel Air Grand Font) : **66 %**
- Angoulême sud (inclus le QPV Ma Campagne) : **63 %**
- Angoulême ouest (inclus Basseau-Grande Garenne) : **70%**

La mobilité quotidienne des résidents est plus faible dans les secteurs avec un QPV mais surtout l'absence de tout déplacement quotidien y est plus développée.

GrandAngoulême : 3,27 déplacements par jour et par personne en moyenne

- Soyaux : **3.1**
- La Couronne : **2.8**
- Secteur Nord Est (inclus Bel Air Grand Font) : **3.1**
- Secteur Sud (inclus Ma Campagne) : **3.4**
- Secteurs Ouest (inclus Basseau-Grande Garenne) : **2.9**

GrandAngoulême : **17.5%** des habitants ne réalisent aucun déplacement dans la journée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0163200071587210510503-2624785_0201

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

- Soyaux : **26 %**
- La Couronne : **24 %**
- Secteur Angoulême Nord-Est (inclus Bel Air Grand Font) : **19 %**
- Secteur Angoulême Sud (inclus Ma Campagne) : **20 %**
- Secteur Angoulême Ouest (inclus Basseau-Grande Garenne) : **26 %**

Expérimenter conjointement plusieurs solutions de mobilité innovantes sur un quartier prioritaire dans le cadre du schéma des mobilités pour favoriser une mobilité plus durable :

En 2023 4 secteurs ont été identifiés pour engager cette démarche dont celui du quartier de Basseau-Grande Garenne. Les réflexions sur les expérimentations dans ce quartier aboutissent aux orientations suivantes:

- Étudier la faisabilité avec la STGA de tester les arrêts à la Demande sur le BHNS B et dans le quartier
Objectifs : sécuriser les trajets et donc favoriser l'usage des transports en commun, notamment pour les femmes
- Tester du marquage au sol apaisant (design actif) sur l'espace public et en direction des arrêts bus
Objectifs : Valoriser et se réappropriier l'espace public avec des trajets ludiques, favoriser l'accessibilité et la mixité d'usage
- Accompagner les habitants du quartier et notamment les femmes pour faciliter leur mobilité quotidienne (animations, temps d'échanges)
Objectifs : Recenser les freins et les moteurs de la mobilité, porter un regard positif sur ses propres ressources, sa propre mobilité et son impact sur la vie quotidienne, déterminer collectivement un programme d'actions sur lequel agir en vue d'augmenter la capacité à être mobile.
- Organiser des ateliers d'apprentissage du vélo pour les femmes
Objectifs : savoir rouler à vélo, accompagner les changements de comportements, Lutter contre les problèmes de sédentarité
- Déployer du mobilier spécifique aux mobilités
Objectifs : Déployer une pole de mobilité avec différents services (recharge VAE, stationnement sécurisés, informations...) afin de mettre en avant des pratiques de mobilités durables et d'offrir des emplacements de stationnements sécurisés.

Développer des actions ciblées d'information/communication ou des animations spécifiques au sein des quartiers prioritaires pour faciliter les déplacements quotidiens (

GrandAngoulême dispose d'un service de Conseil en mobilités dont la mission est d'accompagner les changements de comportement dans les déplacements grâce à des actions et animations auprès des usagers.

De plus, le schéma des mobilités de GrandAngoulême intègre dans l'objectif n°5 : le renforcement de l'information et de la communication dans les quartiers en politique de la ville.

Il s'agira concrètement de :

- Lier un partenariat avec les organisations et associations du quartier Bel Air Grand Font pour valoriser et renforcer la pratique du vélo autour du projet d'école du vélo du centre social.
- Accompagner à la pratique des transports en communs et faciliter la compréhension de l'offre avec des ambassadeurs de la mobilité sur le terrain.
- Faciliter les pratiques numériques : ateliers et permanence pour apprendre à utiliser les applications comme Ma STGAmobile, Modalis ou Covoit Modalis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502_2024_05_83-DE

Informé sur l'offre et les tarifs sociaux.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Pour se faire, le service de Conseil en mobilités déploiera régulièrement des opérations « d'aller vers » les habitants sur leurs lieux de vie dans les quartiers prioritaires (commerces, écoles, associations,...).

L'EGALITE ENTRE LES GENRES

54 % de femmes dans la population des quartiers (52 % agglomération)

22 % de filles de 0 à 14 ans (15% agglomération)

19 % de femmes de plus de 60 ans (31 % agglomération)

Taux d'activité en QPV des femmes : **58,9 %** (hommes : 69,2)

D'une manière générale, on constate au sein des QPV :

- Des femmes plus nombreuses et plus jeunes parmi les habitants ;
- Des phénomènes d'exclusion, d'isolement et d'enfermement qui touchent surtout les femmes ;
- Des difficultés plus grandes à s'intégrer à la vie sociale, professionnelle et de la cité pour les femmes
- Des difficultés à sortir des représentations et rôles genrés, tant féminins que masculins.

Face à cette situation d'ensemble, le contrat de ville entend :

1- Promouvoir l'égalité des genres dans la ville et lutter contre les violences sexistes



Une enquête en 2018 a mis en évidence des phénomènes de harcèlement et de discriminations dans l'espace public :

L'enquête a révélé à la fois des faits de harcèlement sur l'espace public mais aussi une difficulté des victimes à reconnaître leur caractère violent et discriminant et une absence de parole :

- **19 %** des femmes avaient qualifié a priori les actes de harcèlement comme des discriminations ;
- **85 %** des femmes harcelées n'en avaient parlé à personne.

Etude conduite par Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin chercheurs au laboratoire Aresvi de l'Université de Bordeaux.

- Améliorer l'accès des femmes aux espaces publics ;
- Penser l'occupation genrée des espaces publics et des équipements pour des usages équilibrés entre filles-garçons et femmes-hommes
- Sécuriser l'espace public pour réduire les risques d'agression.
- Faciliter l'accès aux transports en commun ;
- Encourager l'utilisation accrue des modes de transports actifs (marche, vélo...)
- Réhabiliter l'image de certains lieux pour les rendre plus accueillants et sûrs ;
- Créer ou réaménager des espaces non genrés et favorisant la mixité QPV / hors QPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Penser l'urbanisme et l'aménagement du territoire en tenant compte du prisme de l'égalité et de la santé ;

2- Prendre en compte les spécificités des parcours d'insertion des femmes

- Développer les solutions de garde d'enfants et lever les freins matériels et psychologiques
- Lutter contre l'isolement des femmes
- Élargir les choix professionnels des femmes

3- Développer une approche globale de l'égalité

Si des actions en direction des femmes et des filles doivent permettre de réduire les écarts de situations entre elles et les hommes et les garçons, ces derniers doivent aussi faire l'objet d'une prise de conscience et d'une évolution de leurs comportements. La mixité est ainsi un enjeu à part entière du contrat de ville.

Aussi, parmi les objectifs ci-dessus, une attention particulière devra être portée à :

- Sensibiliser et former le public et les professionnels pour changer les mentalités, les représentations, les comportements ainsi que tous les stéréotypes sexistes.
- Accroître la participation des hommes sur des actions genrées « femmes », par exemple liées à la santé, la sexualité, l'éducation, l'alimentation...
- Développer la mixité des animations pour dépasser les stéréotypes de genre : danse, football, cuisine, musculation....
- Élargir les choix professionnels des hommes sur des métiers genrés « femmes » notamment dans les métiers du soin, de la petite enfance aux adultes, de l'éducation, du service à domicile, de l'entretien ;...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

- Culture : le label Pays d'Art et d'Histoire renouvelé en 2024 cible explicitement les habitants des quartiers prioritaires.
- Familles et vie sociale : Convention Territoriale de Gestion de GrandAngoulême, Schéma d'Animation de la vie Sociale, politique « aller vers » du département de la Charente.

La Convention Territoriale Globale (CTG) de Grand Angoulême est une convention partenariale signée entre la CAF et la collectivité locale pour une durée de 5 ans – déclinaison locale du Schéma Départemental des Services aux Familles. Son renouvellement est en cours. D'autres acteurs (décideurs/financeurs) sont signataires : l'État, la MSA, le conseil départemental, l'Education nationale. L'objet stratégique est de porter le projet social du territoire, de co-construire le développement territorial et de veiller à une offre de services cohérente dans les champs d'intervention qui peuvent être mobilisés : petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, handicap, etc. Ce n'est pas un dispositif financier mais une démarche de coopération sur l'élaboration d'un projet social sur un territoire à l'échelle de l'EPCI. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant en vue du maintien des familles sur ce territoire ou d'une installation durable de nouveaux habitants.

Le Schéma d'Animation de la Vie Sociale (SDVAS) conduit par la CAF repose sur le développement de dynamiques de mobilisation des habitants et sur la construction de réponses sociales aux besoins des personnes, des groupes et des territoires. Le SDVAS, les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS) des QPV se sont engagés dans la démarche d'«aller vers» : pédagogie sociale au service des projets de territoire pour occuper l'espace public régulièrement et proposer des activités sur ces espaces avec un accueil inconditionnel en construisant des actions sur un nouveau mode d'intervention.

La politique « d'aller vers" du Département par la prévention spécialisée, la contractualisation dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance (développement des visites à domicile, visites pré et post natales, bilans de santé en écoles maternelles..)

- Accès aux droits : Réseau des Maisons France Services
- Mobilité : Plateforme départemental de mobilité, l'auto-école sociale de l'Association Les Quatre Routes, le garage solidaire de la régie urbaine.
- Santé : La Maison Sports Santé communautaire, dispositif Charente Santé
- Lutte contre la précarité : Pacte de Solidarité

C'est une contractualisation à l'échelle du département entre l'Etat et le Département qui impactera les QPV de Grand Angoulême pour la mise en œuvre d'actions concrètes autour de 3 axes :

- Prévenir la pauvreté contre les inégalités dès l'enfance (dont la diversification des modes de garde)
- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024



L'ÉTANG DES MOINES

1 400 habitants

40 % de moins de 25 ans

26 % de familles monoparentales

44 % de ménages sous le seuil de pauvreté

Le quartier de L'Étang des Moines compte 495 logements sociaux, propriétés d'un bailleur unique LOGELIA, représentant 54 % des lieux d'habitation dans le quartier.

Situé au cœur du centre-ville de la commune, L'Étang des Moines est un quartier qui accueille la plupart des équipements publics (écoles élémentaire et maternelles, Centre socio-culturel et sportif, médiathèque, théâtre, salle des fêtes, crèche, maison de la petite enfance, maison de santé) et rassemble 18% de la population Couronnaise.

Ce site est en transformation autour d'un projet de renouvellement urbain visant à redynamiser le quartier. Les enjeux sont multiples : renforcer l'attractivité du parc public par des réhabilitations de qualité, favoriser la perméabilité du quartier (aménagement de l'espace public central pour en faire un espace naturel et fédérateur au cœur du quartier, vecteur de mixité sociale et d'égalité des genres) et adapter les équipements à la dynamique attendue, rééquilibrer les peuplements afin de renforcer la mixité sociale.

La dynamique des acteurs de proximité (bailleurs, Centre socio-culturel et sportif, associations, écoles, ...) est un atout phare pour accompagner ces changements.

PRIORITES A 2030

Santé, santé environnementale et santé mentale

Éducation, parentalité et égalité des chances

Tranquillité publique, prévention et vivre ensemble

Inclusion sociale, culture, loisirs et sports

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Santé, santé environnementale et santé mentale

- ✗ Favoriser l'émergence et la mise en place d'actions de prévention de santé à destination des habitants du quartier en partenariat avec les acteurs locaux (CPTS, maison de santé, hôpital Camille Claudel etc.)
- ✗ Poursuivre l'objectif de créer des environnements favorables à la promotion de la santé et de contribuer à améliorer les conditions de bien-être de tous, y compris les plus vulnérables (aménagement urbains, programme safe-Li, alimentation durable, restauration scolaire, préventions liées à l'usage des écrans)
- ✗ Promouvoir le sport-santé

Éducation, parentalité et égalité des chances

- ✗ Renforcer le travail autour du climat scolaire dans les écoles : médiation scolaire, aménagement et végétalisation des cours d'école.
 - Finalisation du projet cœur d'école
 - Pérenniser le projet de médiation scolaire par les pairs
- ✗ Favoriser le développement d'actions autour de l'accompagnement à la scolarité en complément de l'existant et renforcer la détection des problèmes de compréhension linguistique (Programme de Réussite Educative, Cité éducative etc ...)
 - Mise en place œuvre du Programme réussite éducative, bilan quantitatif et qualitatif
- ✗ Accompagner les parents dans leurs fonctions parentales en renforçant les liens entre structures et en soutenant les actions locales autour de la parentalité (REAAP, PEDT, plan Mercredi)

Tranquillité publique, prévention et vivre ensemble

- ✗ Développer des actions de proximité pour lutter contre la délinquance
- ✗ Favoriser la veille, la remontée et l'échange d'informations entre partenaires et institutions œuvrant en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (remobilisation du CLSPD).
- ✗ Développer les instances et outils de concertation qui associent les habitants aux transformations du quartier (GUSP)
- ✗ Informer, sensibiliser et accompagner dans le « passage à l'acte » en matière de transition écologique (économie d'énergie et tri des déchets)
- ✗ Faire vivre l'égalité femmes-hommes entre tous les acteurs du territoire

Inclusion sociale, culture, loisirs et sports

- ✗ Renforcer l'accès aux droits et faciliter l'accès au numérique pour les démarches
- ✗ Faire connaître aux habitants les structures de l'emploi et de l'insertion du territoire
- ✗ Favoriser l'insertion sociale et la veille sociale pour mieux identifier les difficultés et leviers d'insertion et faire vivre les démarches d'aller vers des acteurs de proximité.
- ✗ Développer, rendre visible les actions favorisant l'accès à la culture

Rappel des dispositifs existant contribuant à consolider les priorités à 2030 et d'autres enjeux :

- Santé : Maison de Santé, Pôle femmes-enfants et une politique sport-santé
- Inclusion : La Coloc' appartement pédagogique
- Education, parentalité : Plan mercredi, CLAS collège.
- Accès aux droits : Maison France Services portée par La Poste
- Culture : une politique culturelle avec le théâtre et la médiathèque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Les projets d'investissement envisagés :

Dans le cadre de l'ORU :

110 logements réhabilités,

14 logements démolis.

Aménagement de l'espace Saint-Jean et liaison douce

Hors ORU :

Aménagement d'une nouvelle école maternelle en lieu et place de l'école maternelle du Parc

Aménagement d'un nouvel ALSH

Extension de la maison de santé

Poursuite du projet « cœur d'école » : renaturation et aménagement égalitaire filles-garçons

Chaufferie bois et réseau de chaleur : bâtiment SIVU, crèche, salle des fêtes, école maternelle et gymnase A. Millat

Aménagement pieds d'immeuble par Logélia

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024



BEL AIR GRAND FONT

2 900 habitants

52 % de ménages sous le seuil de pauvreté

50 % de familles monoparentales

46 % de taux d'emploi

18 % de 15-24 ans

18 % de personnes âgées de plus de 60 ans

Bel Air Grand Font se situe en face de la gare SNCF à environ 1 km du centre-ville. Le périmètre du quartier prioritaire intègre désormais la cité scolaire Marguerite de Valois (collège et lycée), afin de mettre en cohérence les orientations du contrat de ville, les dispositifs de renforcement scolaire et éducatif correspondants et la Cité Éducative d'Angoulême (près de 2000 élèves concernés).

Le parc locatif social (1 221 logements répartis entre quatre bailleurs sociaux, OPH de l'Angoumois, LOGELIA, NOALIS et ICF Atlantique), représente 70 % des lieux d'habitation dans le quartier.

Le quartier abrite la salle omnisports Roger Gémard, où évolue le club de handball féminin d'Angoulême (ACH), le club haltérophile athlétique angoumois (CHAA) et le gymnase municipal Raoul Boucheron, notamment utilisé par les scolaires et pour les sports de combat.

Impacté par les phénomènes de délinquance sous toutes ses formes et la prégnance de l'économie souterraine, le territoire a été désigné Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) en 2019.

Le quartier connaît actuellement une opération de renouvellement urbain (ORU), conventionnée avec l'ANRU sous la forme d'un Projet de rénovation urbaine d'intérêt régional (PRIR). (cf. « les investissements programmés dans le QPV »).

Le QPV Bel Air Grand Font est, en 2024, le seul des trois QPV angoumoisins où un Conseil citoyen demeure actif. Créé en 2016, le Conseil citoyen est un interlocuteur pérenne des collectivités sur le secteur, particulièrement impliqué dans la concertation liée à l'ORU et les thématiques relatives à l'environnement et à la propreté urbaine. Il participe aux instances de pilotage du Contrat de Ville et de l'ORU, conformément à la loi.

PRIORITES A 2030

Cadre de vie, vivre ensemble et gestion urbaine et sociale de proximité

Inclusion sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Emploi, insertion, formation

16-200011527-20240502-2024_09_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Cadre de vie, vivre ensemble et gestion urbaine et sociale de proximité, avec une attention particulière à l'accompagnement de l'ORU et avec la participation du Conseil Citoyen

- ✗ Travailler sur l'aménagement et l'embellissement du quartier avec la participation des habitants, soutenir des projets d'occupation des espaces publics et d'animation sociale. Cet objectif se décline plus particulièrement autour des espaces délaissés ou libérés par les démolitions de bâtiments programmées dans l'ORU.
- ✗ Accompagner les ménages concernés par les travaux sur les logements (réhabilitations et démolitions), notamment les ménages les plus précaires.
- ✗ Mener un travail de sensibilisation au tri des déchets plus soutenu, accompagner la mise en place du tri des déchets alimentaires en 2024-25.

Inclusion sociale, avec une attention particulière aux seniors et aux familles monoparentales

- ✗ Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- ✗ Apporter aux parents, particulièrement au sein des familles monoparentales, des aides à l'exercice de leur fonction éducative et de leur autorité parentale.
- ✗ Valoriser les activités extra-scolaires et favoriser l'accès des familles aux activités sportives et culturelles.

Emploi, insertion, formation

- ✗ Accompagner les jeunes vers l'emploi : soutenir les structures et les événements pour l'emploi, la formation et l'orientation des jeunes, familiariser les jeunes au monde du travail, notamment sur le savoir-être, promouvoir les outils de professionnalisation.
- ✗ Faciliter les recrutements : connaissance des métiers, mise en relation des compétences, évolution des représentations employeurs /demandeurs.
- ✗ Développer la culture de l'entrepreneuriat : sensibilisation, émergence de projets portés par des habitants du quartier.
- ✗ Accompagner les personnes éloignées de l'emploi : médiation demandeurs / institutions, levée des freins (mobilité, maîtrise de la langue, garde d'enfants).
- ✗ Prendre en compte les spécificités des situations des femmes dans les parcours d'insertion.

Rappel des dispositifs existant contribuant à consolider les priorités à 2030 et d'autres enjeux :

■ Santé : Le Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville

Le Contrat Local de Santé couvre les champs de la promotion de la santé et de la santé environnementale sur l'ensemble du territoire communal. L'Atelier Santé Ville s'adresse aux habitants et professionnels des 3 QPV et favorise l'évolution des compétences, représentations et pratiques en matière de santé et de bien-être.

■ Education La Cité Educative et Le Programme de Réussite éducative

La Cité Éducative vise à coordonner l'action de l'ensemble des partenaires qui œuvrent au quotidien pour promouvoir et favoriser la réussite des enfants et jeunes de 0 à 25 ans des quartiers. La Cité dispose d'un budget opérationnel propre pour venir en appui des opérations existantes, pour fédérer les acteurs déjà à l'œuvre dans les quartiers et pour évaluer la portée des actions proposées. Elle est pilotée par le maire, la Préfète et le DASEN, signataires d'une convention trisannuelle. Labellisée en 2019, la Cité Éducative d'Angoulême regroupe les quartiers de Ma Campagne, Bel-Air, Grand-Font, Basseau et Grande-Garenne. Le renouvellement du label vient d'être sollicité auprès de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
318-20071827-20240302-2024_05_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Le PRE Confié au centre communal d'action sociale et mis en œuvre au bénéfice des enfants de 0/16 ans résidant dans le QPV, financé par l'État et la Ville, le PRE permet d'accompagner actuellement près de 140 enfants (maternelles, primaires et collèges) du quartier.

■ La médiation en milieu scolaire

Ce dispositif spécifique de médiation à l'école (médiation par les pairs) est développé par l'association OMEGA au sein du collège Marguerite de Valois (désormais intégré au QPV) et de plusieurs écoles primaires. Une convention pluriannuelle (2022-2025) associe plusieurs partenaires publics et privés autour de la mise en œuvre et du financement du dispositif.

Les projets d'investissement envisagés :

Dans le cadre de l'ORU :

La démolition de 195 logements locatifs sociaux avec une reconstitution de l'offre quasiment à 100 %; hors du QPV, seules 6 « maisons sur les toits » seront construites sur des immeubles de l'OPH de l'Angoumois.

La réhabilitation de 582 logements par les bailleurs Logélia, Noalis et OPH de l'Angoumois.

La création d'un nouvel équipement éducatif, regroupant les deux maternelles et deux élémentaires du quartier (Ville d'Angoulême)

La création d'une Auberge de jeunesse (Logélia)

La réhabilitation de locaux utilisés par le centre social CAJ Grand Font (Ville d'Angoulême)

La requalification des espaces publics et voiries en entrée de quartier (Ville d'Angoulême)

Des aménagements de cheminements piétons.

Hors ORU :

La requalification de l'ancien centre commercial.

L'extension du Foyer Jeunes Travailleurs et implantation par le Département d'une Maison des Solidarités, en coeur de quartier et création d'une auberge de jeunesse, sous maîtrise d'ouvrage de Logélia.

La réhabilitation de locaux utilisés par le centre social CAJ Grand Font (Ville d'Angoulême).

La rénovation énergétique de la salle multisports Roger Gémard par la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024



BASSEAU - GRANDE GARENNE

3 500 habitants

40 % de moins de 25 ans

28 % d'enfants âgés de 0 à 14 ans

57 % de ménages sous le seuil de pauvreté

31 % de taux d'emploi

Situé à l'extrémité Nord-Ouest de la ville, le QPV Basseau-Grande Garenne se décompose en deux parties : d'une part, Basseau, coupé physiquement de la ville par la RN 10, composé d'ensembles de logements collectifs datant des années 70 mais rénovés et de pavillons construits dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain achevée en 2018. Un seul commerce (boucherie/charcuterie/épicerie) est en activité actuellement. D'autre part, la Grande-Garenne, où les grands ensembles côtoient des habitats pavillonnaires, est mieux intégrée dans le tissu urbain et bénéficie de la présence de quelques commerces et d'équipements en cœur de quartier. Deux fois par mois, une foire est organisée sur le parking du centre commercial de la Grande-Garenne.

Dans le cadre de l'actualisation de la géographie prioritaire, le périmètre de ce QPV a été élargi dans ses parties nord et est, en intégrant :

- trois écoles faisant déjà partie du REP+, dans un souci de cohérence avec les autres établissements scolaires de ce réseau prioritaire ; il s'agit des écoles primaires Alain Fournier et Marie Curie et de la maternelle Charles Péguy ;
- une zone comprenant des structures associatives travaillant avec les habitants du QPV, telles que l'antenne des Restos du Coeur, le centre associatif Jacques Chardonne (Planning familial, Femmes Solidaires, les Petits Débrouillards, l'UNICEF) et le futur centre de santé.

La part de logements sociaux représente 71 % des 1 809 logements du quartier répartis entre 2 bailleurs HLM, Logélia et l'OPH de l'Angoumois.

Malgré une opération de renouvellement urbain de 2008 à 2018, le quartier présente toujours de fortes fragilités urbaines et sociales ainsi que des problématiques sécuritaires, essentiellement sur fonds de trafics de stupéfiants et de rixes inter-quartiers. Il est devenu Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) en 2019.

Classé en REP+, le QPV Basseau-Grande Garenne comprend un collège, 3 écoles maternelles et 4 élémentaires, soit près de 900 élèves dont 250 collégiens.

PRIORITES A 2030

Santé, santé environnementale et santé mentale

Inclusion sociale, vivre ensemble

Emploi, insertion, formation

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Emploi, insertion, formation avec une attention particulière aux 16-25 ans

- ✘ Accompagner les jeunes vers l'emploi : soutenir les structures et les événements pour l'emploi, la formation et l'orientation des jeunes, familiariser les jeunes au monde du travail, notamment sur le savoir-être, promouvoir les outils de professionnalisation.
- ✘ Travailler sur les préjugés et lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages et aux emplois.
- ✘ Faciliter les recrutements : connaissance des métiers, mise en relation des compétences, évolution des représentations employeurs /demandeurs.
- ✘ Développer la culture de l'entrepreneuriat : sensibilisation, émergence de projets portés par des jeunes.
- ✘ Accompagner les personnes éloignées de l'emploi : médiation demandeurs / institutions, levée des freins (mobilité, maîtrise de la langue, garde d'enfants).

Inclusion sociale, vivre ensemble

- ✘ Lutter contre le repli des habitants, développer encore l'aller-vers.
- ✘ Soutenir les initiatives d'animation sociale des espaces publics.
- ✘ Favoriser la participation des habitants et l'expertise croisée des professionnels.

Santé, santé mentale et santé environnementale

- ✘ Renforcer la médiation en santé en lien avec les dispositifs existants pour favoriser la prévention et le recours au soin.
- ✘ Travailler sur les représentations et sur les modalités de communication, notamment concernant les actions relatives à la santé mentale.

Rappel des dispositifs existant contribuant à consolider les priorités à 2030 et d'autres enjeux :

■ Santé : Le Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville

Le Contrat Local de Santé couvre les champs de la promotion de la santé et de la santé environnementale sur l'ensemble du territoire communal. L'Atelier Santé Ville s'adresse aux habitants et professionnels des 3 QPV et favorise l'évolution des compétences, représentations et pratiques en matière de santé et de bien-être.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

■ **Education : La Cité Educative et Le Programme de Réussite éducative**

La Cité Éducative vise à coordonner l'action de l'ensemble des partenaires qui œuvrent au quotidien pour promouvoir et favoriser la réussite des enfants et jeunes de 0 à 25 ans des quartiers. La Cité dispose d'un budget opérationnel propre pour venir en appui des opérations existantes, pour fédérer les acteurs déjà à l'œuvre dans les quartiers et pour évaluer la portée des actions proposées. Elle est pilotée par le maire, la Préfète et le DASEN, signataires d'une convention trisannuelle. Labellisée en 2019, la Cité Éducative d'Angoulême regroupe les quartiers de Ma Campagne, Bel-Air, Grand-Font, Basseau et Grande-Garenne. Le renouvellement du label vient d'être sollicité auprès de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Confié au centre communal d'action sociale et mis en œuvre au bénéfice des enfants de 0/16 ans résidant dans le QPV, le PRE est financé par l'État et la Ville. Il permet d'accompagner actuellement près de 120 enfants (maternelles, primaires et collèges) du quartier.

■ **La médiation en milieu scolaire**

Ce dispositif spécifique de médiation à l'école (médiation par les pairs) est développé par l'association OMEGA au sein du collège Michèle Palet et de plusieurs écoles primaires. Une convention pluriannuelle (2022-2025) associe plusieurs partenaires publics et privés autour de la mise en œuvre et du financement du dispositif.

Les projets d'investissement envisagés :

La Ville d'Angoulême prévoit de réaliser à compter de 2024, des travaux de rénovation énergétique sur les groupes scolaires Alain Fournier et Cézanne-Renoir.

La réfection des toitures du centre associatif Jacques Chardonne et de l'école maternelle Charles Péguy est également programmée, en préalable à des opérations plus complètes de rénovation énergétique de ces bâtiments

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024



MA CAMPAGNE

1 900 habitants

49 % de ménages sous le seuil de pauvreté

36 % de taux d'emploi

17 % de personnes étrangères

22 % de plus de 60 ans dont 7,2 % de plus de 74 ans.

Situé dans la partie sud d'Angoulême, à proximité immédiate de la commune de Puymoyen, le quartier prioritaire de Ma Campagne a été considérablement transformé à la faveur d'une opération de renouvellement urbain (2005-2012) incluant la démolition de plus de 450 logements. Ma Campagne est aujourd'hui un quartier ouvert, tant sur le plan physique que fonctionnel, permettant une mixité au sein des établissements scolaires (en particulier le collège) et de la clientèle des nombreux commerces qui y sont implantés ou se trouvent en proximité immédiate. Il s'agit du QPV comptant le plus de personnes âgées.

Réparti entre les trois bailleurs sociaux (OPH de l'Angoumois, LOGELIA, NOALIS), son parc social est de 1 084 logements dont 92 % de logements sociaux.

Ma Campagne bénéficie de la présence de nombreux équipements :

- deux groupes scolaires, un collège (Pierre Bodet en REP) et un lycée (LISA), représentant au total plus de 1500 élèves (700 lycéens, 390 collégiens, 280 primaires, 190 maternelles)
- une médiathèque municipale
- une halte-garderie, une crèche, une ludothèque, le centre socio-culturel et sportif CAJ Louis Aragon, une épicerie sociale (gérée par l'association Collectif Solidarités), un foyer d'accueil pour enfants souffrant de handicap (l'Enfant Soleil).
- des équipements sportifs dont le stade d'athlétisme intercommunal, le gymnase omnisports Pierre Bodet.
- des commerces en cœur du quartier, un Intermarché et une galerie commerciale, un restaurant-traiteur.

PRIORITES A 2030

Santé, santé environnementale et santé mentale

Inclusion sociale, vivre ensemble

Emploi, insertion, formation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Inclusion sociale, avec une attention particulière aux nouveaux arrivants et aux personnes âgées

- ✗ Développer l'accueil des nouveaux arrivants étrangers, notamment des pays de l'Est, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre travailleurs sociaux (médiation) et bailleurs.
- ✗ Favoriser le lien entre les différentes parties du QPV, assez éclaté sur le plan géographique, à travers la gestion urbaine de proximité et le soutien aux acteurs associatifs.
- ✗ Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Santé, santé mentale et santé environnementale

- ✗ Communiquer sur l'offre de soins existante et soutenir les nouvelles initiatives pour un meilleur accès au soin, promouvoir le recours au soin par les habitants.
- ✗ Renforcer la médiation en santé en lien avec les dispositifs existants (CLS , ASV..), pour favoriser la prévention , en lien notamment avec le contrat local de santé mentale.
- ✗ Développer et valoriser le sport santé.
- ✗ Lutter contre les addictions.

Emploi, insertion, formation

- ✗ Accompagner les jeunes vers l'emploi : soutenir les structures et les événements pour l'emploi, la formation et l'orientation des jeunes, familiariser les jeunes au monde du travail, notamment sur le savoir-être, promouvoir les outils de professionnalisation.
- ✗ Faciliter les recrutements : connaissance des métiers, mise en relation des compétences, évolution des représentations employeurs /demandeurs.
- ✗ Développer la culture de l'entrepreneuriat : sensibilisation, émergence de projets portés par des habitants du quartier.
- ✗ Accompagner les personnes éloignées de l'emploi : médiation demandeurs / institutions, levée des freins (mobilité, maîtrise de la langue, garde d'enfants).
- ✗ Prendre en compte les spécificités des situations des femmes dans les parcours d'insertion.

Rappel des dispositifs existant contribuant à consolider les priorités à 2030 et d'autres enjeux

- Santé : Le Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville

Le Contrat Local de Santé couvre les champs de la promotion de la santé et de la santé environnementale sur l'ensemble du territoire communal. L'Atelier Santé Ville s'adresse aux habitants et professionnels des 3 QPV et favorise l'évolution des compétences, représentations et pratiques en matière de santé et de bien-être.

■ **Education : La Cité Educative et Le Programme de Réussite éducative**

La Cité Éducative vise à coordonner l'action de l'ensemble des partenaires qui œuvrent au quotidien pour promouvoir et favoriser la réussite des enfants et jeunes de 0 à 25 ans des quartiers. La Cité dispose d'un budget opérationnel propre pour venir en appui des opérations existantes, pour fédérer les acteurs déjà à l'œuvre dans les quartiers et pour évaluer la portée des actions proposées. Elle est pilotée par le maire, la Préfète et le DASEN, signataires d'une convention trisannuelle. Labellisée en 2019, la Cité Éducative d'Angoulême regroupe les quartiers de Ma Campagne, Bel-Air, Grand-Font, Basseau et Grande-Garenne. Le renouvellement du label vient d'être sollicité auprès de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Confié au centre communal d'action sociale et mis en œuvre au bénéfice des enfants de 0/16 ans résidant dans le QPV, le PRE est financé par l'État et la Ville. Il permet d'accompagner actuellement près de 110 enfants (maternelles, primaires et collèges) du quartier.

■ **La médiation en milieu scolaire**

Ce dispositif spécifique de médiation à l'école (médiation par les pairs) est développé par l'association OMEGA au sein du collège Pierre Bodet et des écoles primaires Jean Moulin et Pierre de Ronsard. Une convention pluriannuelle (2022-2025) associe plusieurs partenaires publics et privés autour de la mise en œuvre et du financement du dispositif.

Les projets d'investissement envisagés :

La réfection de la toiture de l'école Jean Moulin est programmée par la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024



CHAMP DE MANŒUVRE

3 990 habitants, **40%** de la population Sojaldicienne

Revenu médian annuel : **12 040 €**

Taux de pauvreté de **58%**

Taux d'emploi : **33%**

La ville de Soyaux bien qu'urbanisée bénéficie également du poumon vert de l'agglomération. Ville d'espaces et de contrastes, cette dernière rassemble plus de 40% de la population vivant dans 95% de logements locatifs sociaux au sein du quartier du Champ de Manœuvre. Le quartier compte 1 859 logements dont 95% de logements sociaux répartis entre les bailleurs sociaux LOGELIA et NOALIS.

Les différents indicateurs sociaux référencés mettent en exergue de fortes inégalités sociales, raison pour laquelle le Champ de Manœuvre est défini comme Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et Quartier de Reconquête Républicaine (QRR).

PRIORITES A 2030

Prévention et santé mentale

Emploi, insertion et formation

Vivre ensemble et mobilisation des habitants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Emploi, insertion et formation

- ✕ Le travail et son environnement
- ✕ Lever les freins d'accès à l'emploi en développant et renforçant l'existant
- ✕ Renforcer le lien entre des structures liées à l'emploi et la formation et les usagers

Prévention et santé mentale

- ✕ Veiller et identifier les problématiques et les facteurs associés
- ✕ Instaurer des personnes ressources parmi les acteurs du territoire
- ✕ Fluidifier l'accompagnement des prises en charges

Le vivre ensemble et la mobilisation des habitants

- ✕ Mobiliser les habitants pour les rendre acteurs

Rappel des dispositifs existant contribuant à consolider les priorités à 2030 et d'autres enjeux :

- Education : Cité éducative et Programme de Réussite Educative (PRE).

La Cité Éducative vise à coordonner l'action de l'ensemble des partenaires qui œuvrent au quotidien pour promouvoir et favoriser la réussite des enfants et jeunes de 0 à 25 ans des quartiers. La Cité dispose d'un budget opérationnel propre pour venir en appui des opérations existantes, pour fédérer les acteurs déjà à l'œuvre dans les quartiers et pour évaluer la portée des actions proposées. Labellisée en 2021, la cité éducative est pilotée par le maire, la Préfète et le DASEN, signataires d'une convention trisannuelle. Le renouvellement du label vient d'être sollicité auprès de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Confié au centre communal d'action sociale et mis en œuvre au bénéfice des enfants de 0/16 ans résidant dans le QPV, le PRE est financé par l'État et la Ville. Il permet d'accompagner actuellement environ 113 enfants (45 maternelles, 68 primaires).

Le PRE permet de couvrir des priorités en matière d'éducation, d'accompagnement à la parentalité et à favoriser l'égalité des chances.

- Santé : Contrat Local de Santé, Ateliers Santé Ville et Centre Municipal de santé.

Ils permettent de couvrir l'accès et la promotion de la santé et santé environnementale sur le territoire.

- La médiation en milieu scolaire

Ce dispositif spécifique de médiation à l'école (médiation par les pairs) est développé par l'association OMEGA. Au sein des écoles Monnet (élèves CM1) et Herriot (élèves CM2) et du collège Romain Rolland (élèves de 6e et 5e).

- Une dotation politique de la ville (DPV) qui permet le financement de projets de fonctionnement et d'investissement

Les projets d'investissement envisagés :

Ancrage urbain du quartier au projet d'agglomération

Rénovation énergétique et transition écologique

La rénovation des équipements sportifs

Dédoublage des classes dans les écoles élémentaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

LES ENGAGEMENTS

REGION NOUVELLE AQUITAINE :

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à quatre grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

CAISSE DES DEPOTS :

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités concernées du Grand Angoulême pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, ...);
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services, ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

LOGELIA :

OFFICE PUBLIC HLM DE L'ANGOUMOIS :

NOALIS

FRANCE TRAVAIL :

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'INDUSTRIE :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :

CHAMBRE DAGRICULTURE DE LA CHARENTE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Département : Charente

Commune(s) : La Couronne

Quartier : L'Etang Des Moines

Quartier prioritaire de la politique de la ville

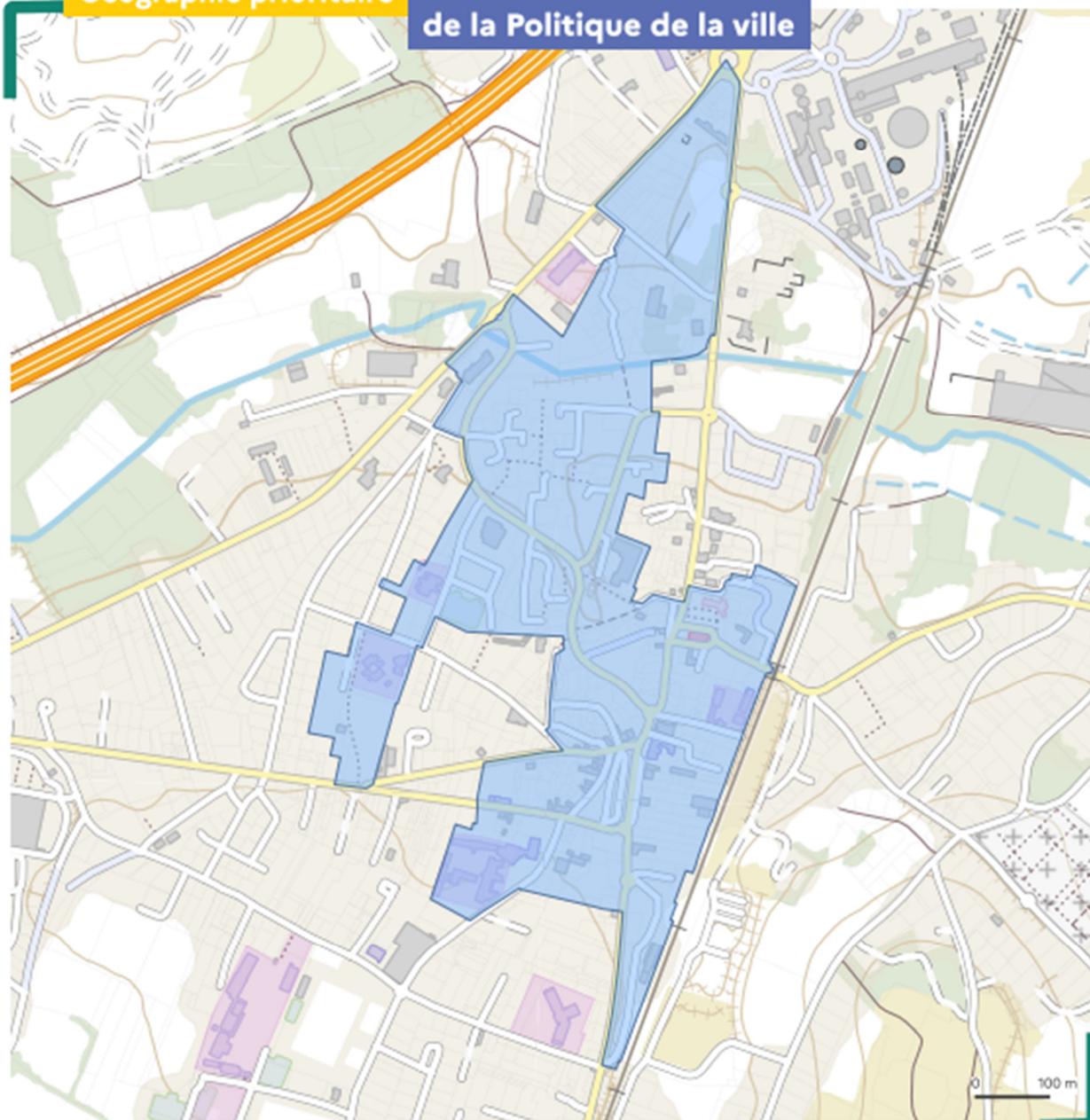
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Département : Charente

Commune(s) : Angoulême

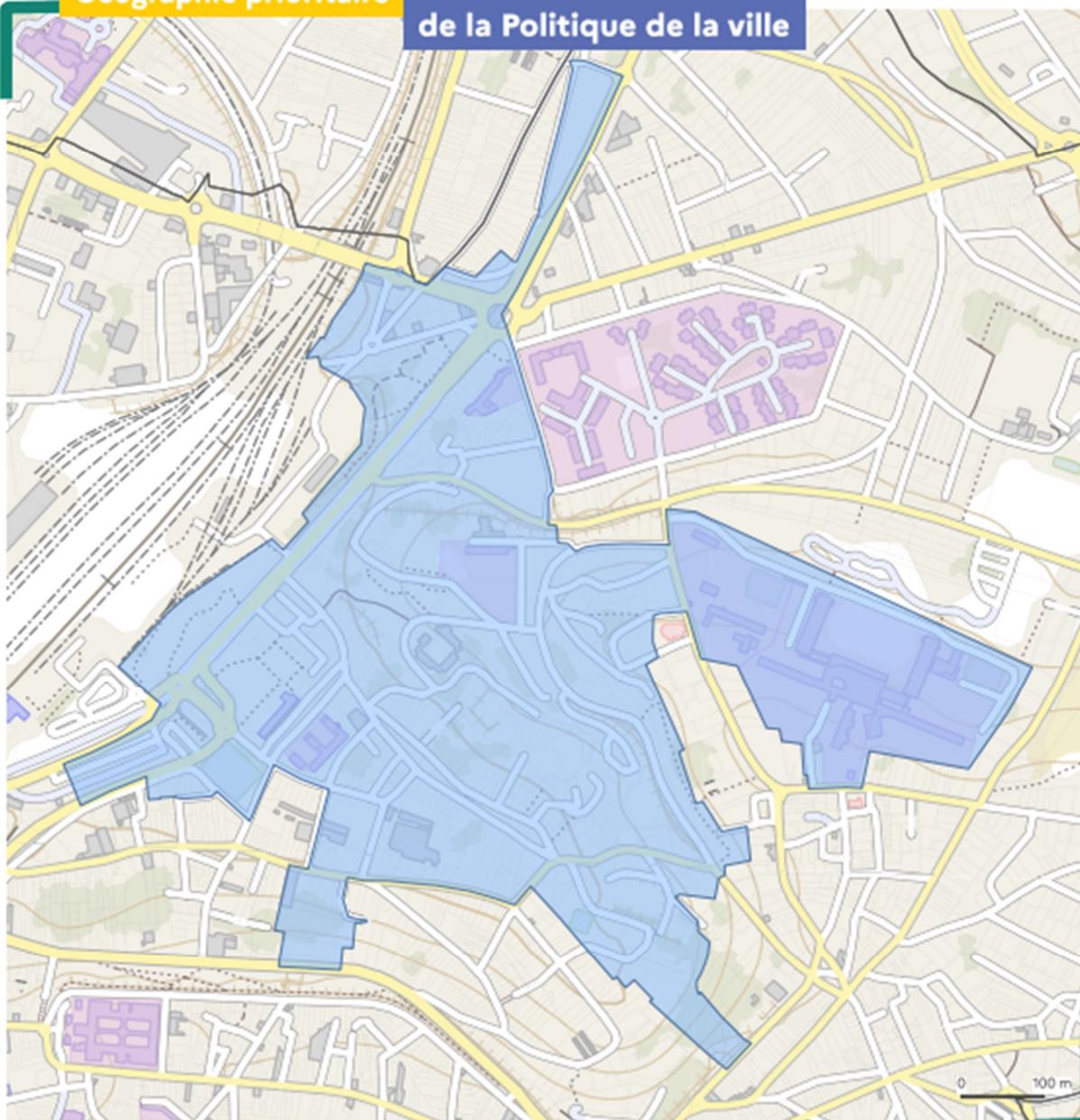
Quartier : Bel Air - La Grand Font

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Département : Charente

Commune(s) : Angoulême

Quartier : Basseau - Grande Garenne

Quartier prioritaire de la politique de la ville

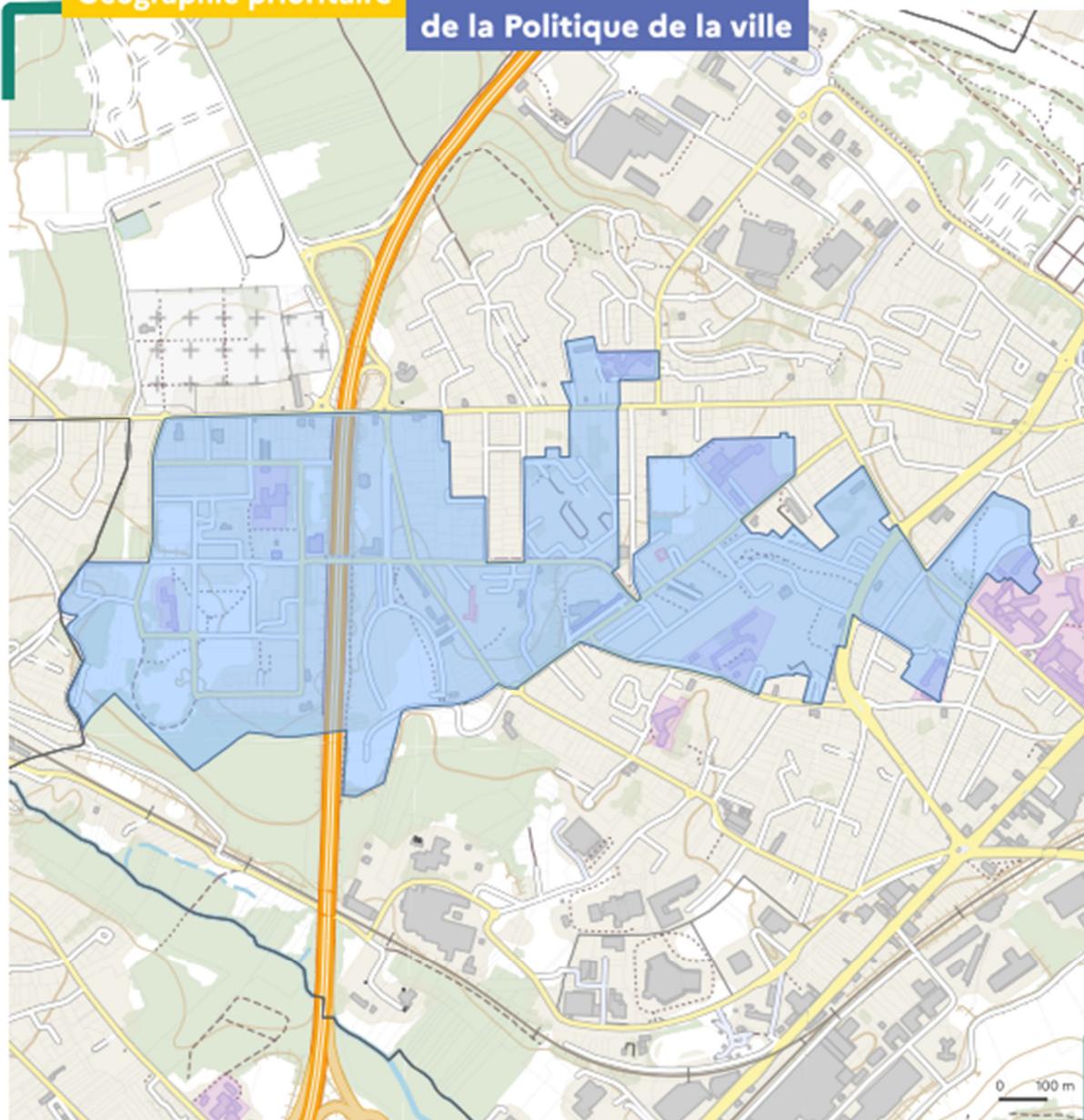
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.angoulême.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Département : Charente

Commune(s) : Angoulême

Quartier : Ma Campagne

Quartier prioritaire de la politique de la ville

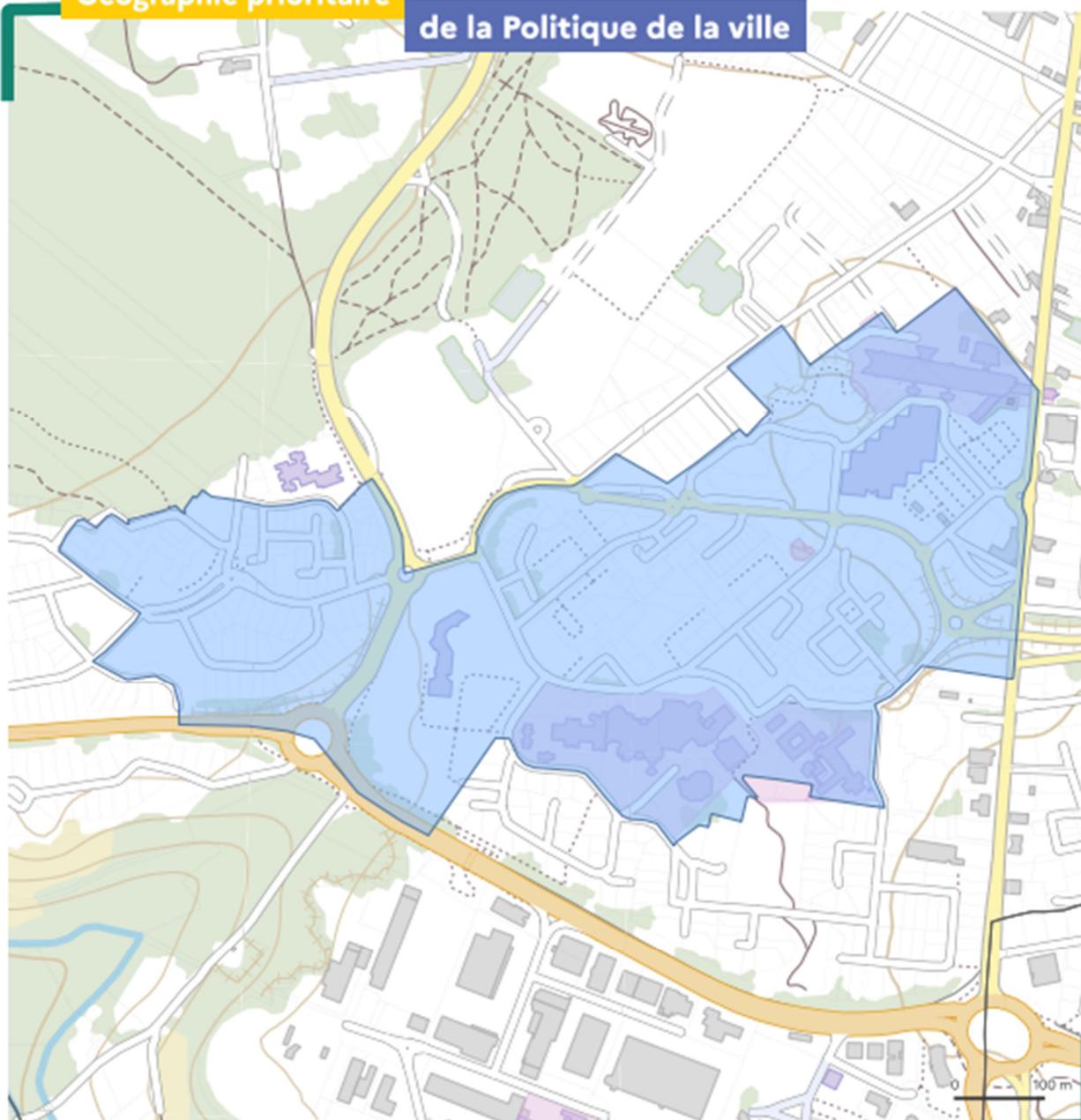
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 16/05/2024

Département : Charente

Commune(s) : Soyaux

Quartier : Champ De Manoeuvre

Quartier prioritaire de la politique de la ville

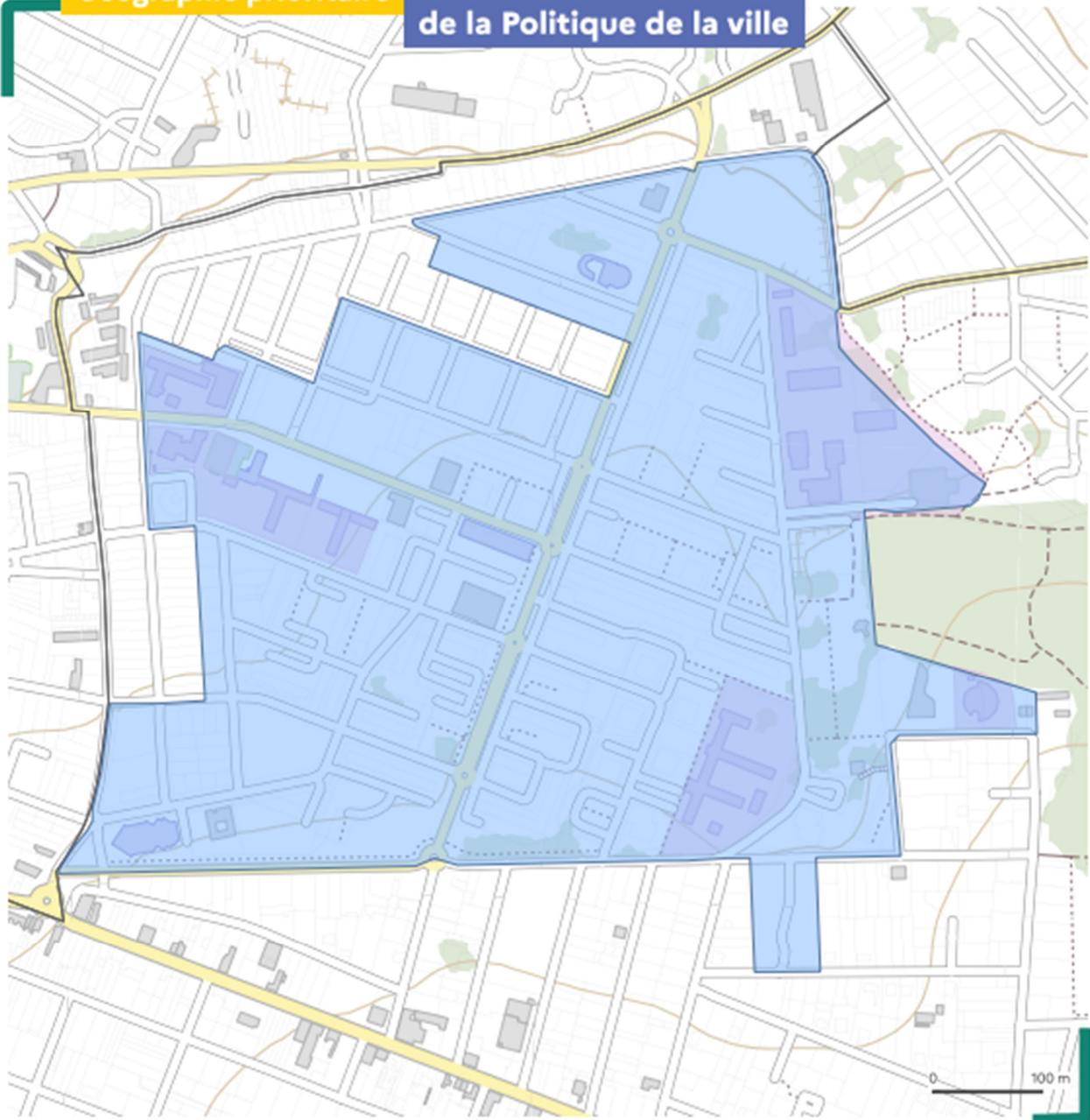
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024